



DU SOL AU CIEL

CONCILIER LES DÉFIS DE L'ALIMENTATION POUR ENGAGER UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE VAL D'ANCŒUR (77)

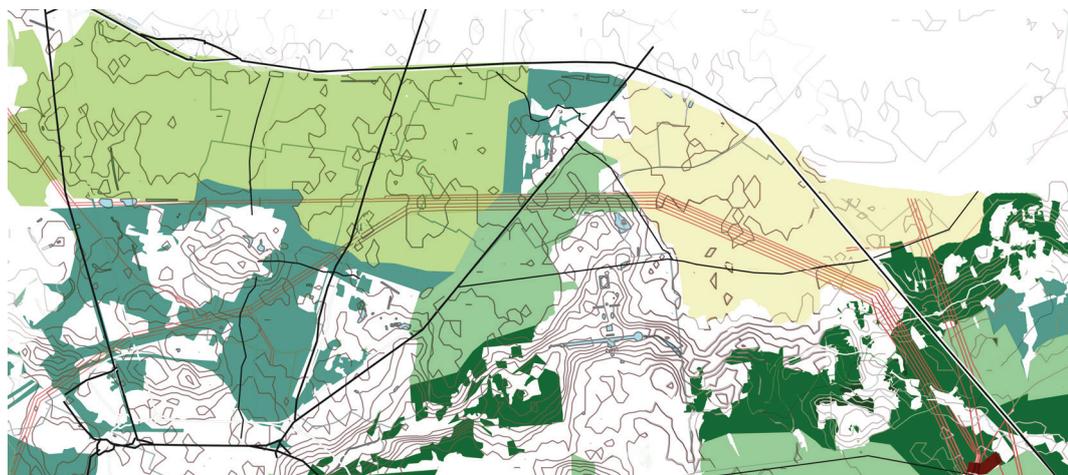
Comment intégrer et améliorer la perception du réseau de transport électrique à proximité d'un site patrimonial classé ?

Qualifiés de « points noirs » dans le paysage du Val d'Ancœur, les éléments de l'infrastructure électrique (le poste de Sivry Courtry et les pylônes à Très Haute Tension) ceinturent le domaine de Vaux le Vicomte. La Chaire Paysage et énergie a été sollicitée pour apporter son expertise dans la gestion des pieds des lignes et le développement d'un projet de territoire, qui intègre les pylônes et leur redonne une valeur symbolique. Objet statique face à une extension urbaine grandissante de l'agglomération, l'étude démontre la problématique d'un pylône qui fait muter les espaces et fige les pratiques. La ligne électrique traverse un ensemble de grandes cultures, l'horizon lointain et son absence de dynamique renforce la prégnance du pylône dans le paysage. Elle semble vécue comme une fracture, dans les circulations tant urbaines que forestières. Enfin dans une optique de transition du modèle énergétique actuel, une proposition d'exploitation basée sur la valorisation des ressources locales devra être faite.



Les réponses de l'atelier :

L'enjeu est d'éviter un traitement systématique des pieds de ligne qui banaliserait le territoire, tout en amenant un large public à découvrir et à changer son regard sur le pylône. La lecture du territoire s'est faite tantôt par un arpentage à pied le long des chemins vicinaux, tantôt en voiture pour voir défiler les pylônes sur un autre rythme. Il a été complété par l'appui de documents d'analyses (Atlas, Plan de Paysage) qui ont permis de dégager un ensemble d'unités paysagères et de sous unités agricoles (dont une frange urbaine) pour adapter au mieux les réponses aux enjeux identifiés.



◀ Cinq sous unités agricoles définies selon leurs caractéristiques paysagères

L'analyse territoriale

Dans la vallée, un important réseau hydrographique de rus griffe les plateaux. Ils se rejoignent en un cours d'eau majeur, l'Almont, et alimentent le château de Vaux le Vicomte avant de se jeter dans la Seine à Melun.

Dans ce périmètre d'étude s'étendant de Melun à Blandy les Tours, 70 % du territoire est occupé par des exploitations céréalières ou

d'oléagineux. L'appréciation du pylône dans son environnement est corrélée avec la qualité de vie des espaces ruraux.

La simplification dans la gestion des pieds de ligne entraîne le plus souvent une rupture des corridors écologiques. La fragmentation de ces espaces d'intérêts faunistiques altère le paysage et expose les cours d'eau aux intrants agricoles.

Contexte de l'étude

Le nord du château de Vaux le Vicomte est une entrée touristique majeure sur le territoire. Une autoroute électrique de 170 m de large traverse la route de Meaux. Durant l'épisode de crise sanitaire, élus et citoyens ont pu constater que les grandes cultures destinées à l'export pouvaient être un frein dans l'approvisionnement alimentaire local. Renforcer l'attachement de Melun à la métropole parisienne a bien des avantages (emplois, développement des réseaux de transport, tourisme). Cependant cela accentue davantage la fracture entre la vie urbaine, et la vie rurale inhérente au Val d'Ancoeur. Elle conduit peu à peu la vallée à une perte de son patrimoine immatériel (raréfaction d'éleveurs de vaches laitières et de viticulteurs).

En effet, la raréfaction des éleveurs de vaches laitières tend à faire disparaître l'AOC de Brie de Melun et sa notoriété dans le paysage gastronomique français.



▲ Diffusion d'un Projet Agricole de Territoire, le château de Vaux le Vicomte comme épice

De la recherche à l'action

Le projet est né d'une volonté partagée entre les communautés d'agglomération et de communes de redonner des valeurs nourricières aux terres à proximité des lieux de vie. Il prend la forme d'un Projet Agricole de Territoire (PAT) qui tend à réorganiser les formes de production agricole en fonction des milieux traversés par le linéaire électrique.

Cette étude invite à repenser le paysage rural en fonction des implantations humaines. Pour exemple, la tenue d'activités maraichères à proximité des habitations permet de marquer le seuil entre une culture de plein champ et l'espace privé du jardin.

Entre la commune de Saint-Germain-Laxis et le ru Bobée, une parcelle maintenue en pâturage contribuerait à une protection et un entretien du cours d'eau en limitant ses risques d'érosion, l'apport de bosquets protégerait l'élevage par fortes chaleurs et connecterait deux parcelles forestières entre elles.

Largement présente sur le territoire jusqu'au début du siècle dernier, la vigne n'a laissé pour héritage que son nom à la commune de Rubelles. Sa réintroduction sur les plateaux de la Brie est possible au pied des lignes électriques.

La viticulture souligne les reliefs, réfléchis au sol ce que les lignes électriques dessinent dans le ciel. Ainsi le pylône s'efface du champ de l'observateur.



▲ Séquences d'une route départementale menant au château de Vaux le Vicomte

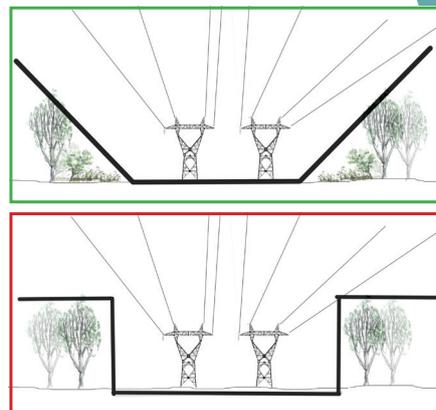


▲ Photomontage d'un jeu de reflets entre lignes électriques et viticoles qui participe à enrichir la diversité des productions agricoles

Adoucir les angles, éviter les ruptures

Pour engager un dialogue entre les éléments du patrimoine historique et électrique, le sol doit tenir le rôle de médiateur. L'analyse du site mettra en évidence une absence de lisières entre l'habitat, le champ et la forêt. Elles permettent de fluidifier les transitions entre les différents espaces et influencent la perception du pylône en sortie de bois, ou de ville.

Un travail sur la lisière forestière minimise l'impact des coupes dans le paysage et permet une circulation et une protection des espèces inféodées à cette strate arbustive.



Des îlots fraîcheur, inertie thermique et efficacité énergétique

Selon les experts du GIEC les étés caniculaires deviendront d'ici 10 ans, une norme saisonnière. Pour y survivre, le scénario Négawatt théorise une stratégie où la sobriété et l'efficacité énergétique prime sur le développement des ENR.

Pour agir contre la banalisation des entrées de villages, protéger les résidents du vis-à-vis à l'espace public.

Il est suggéré sur les terres de la commune de Moisenay une expérimentation des cultures céréalières sous couvert arboré.

L'ouverture sur le marché des semences paysannes est une opportunité pour les agriculteurs de développer des variétés supportant la mi-ombre. L'agroforesterie permet en effet de maintenir un taux d'humidité dans le sol. Elle permet également de marquer un espace de seuil, propice à la protection des vents et à la lutte contre les déperditions énergétiques des bâtiments.

Valoriser les ressources du sol

Avec 17 projets de méthanisation engagés en Seine-et-Marne, la production de biogaz devenait une réponse évidente au déploiement d'une énergie plus propre sur ce territoire. Elle ancre l'occupation des parcelles, par des agriculteurs soucieux des besoins de leurs sols. La production de biogaz permet d'alimenter des réseaux de transport en bus ou de chauffer entre 500 et 1000 logements.





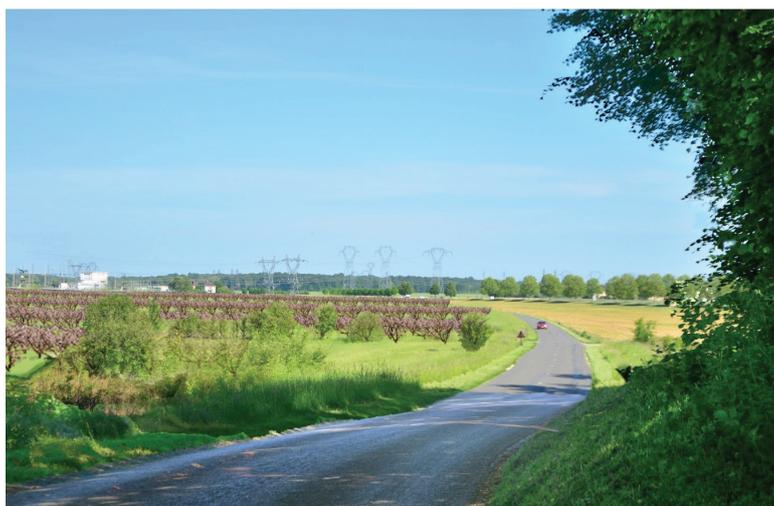
Cette recherche a démontré que dans un projet d'intégration paysagère, trois angles de lecture sont recommandés :

— **La focale** : l'échelle de l'objet permet de développer un imaginaire, de forger une identité symbolique nécessaire à une appropriation culturelle.

— **Le plan large** : le pylône devient infrastructure de transport d'électricité. Il interagit avec les motifs et la topographie du paysage et révèle les ruptures.

— **Le contexte spatial** : C'est le paysage vécu, le lieu d'implantation du pylône qui influence l'appréciation de l'objet. Il permet de redonner des espaces à vivre, qui s'empruntent et invitent à s'arrêter.

La recherche-action invite les collectivités à agir sur les ruptures de circulations identifiées dans le Plan de Paysage et ainsi, garantir une perméabilité des échanges entre les milieux.



▲ Un verger conservatoire marque l'entrée sur le poste de Sivry Courtry



▲ Trois gardiens tiennent le pont de l'autoroute avant l'arrivée au château de Blandy-les-Tours

Conclusion et ouverture

La présente étude a pour vocation d'aider les partenaires à intégrer les infrastructures de transport d'électricité qui rythment leurs paysages et à faire évoluer la perception que les habitants peuvent en avoir, mais également de prendre connaissance des ressources dont le territoire dispose pour adapter au mieux l'implantation d'énergies renouvelables.

Pour les collectivités, la conception et la représentation de projets de paysage permettent d'initier une vision partagée de leur territoire. Et ainsi, d'agir sur son développement et son attractivité. Le plan de Paysage démontre l'importance d'une mobilisation citoyenne dans la réappropriation, et la valorisation du patrimoine historique, écologique, rural et immatériel de la Vallée.

Le changement d'énergie induit un changement de paysages, et la démarche paysagère (qui comprend l'analyse, le diagnostic, et

les synthèses d'enjeux avant d'esquisser le projet) est une étape essentielle qui se place en amont du projet.

La perception de la ligne a permis de traverser une diversité de paysages aux caractéristiques agricoles et urbaines variées et des enjeux patrimoniaux uniques. Les potentiels de transformation agricoles du territoire paraissent un moteur de projet important pour inscrire différemment l'énergie tant sur les aspects d'usage que de qualité infrastructurelle.

Cette étude aura permis de faire coexister des enjeux, renforcer les liens entre les acteurs autour de sujets territoriaux, raccrocher aux projets de développement différents acteurs, et de fait mettre en cohérence les dynamiques de construction avec les documents d'urbanisme (Plan de Paysage).